

Processus – Rapport synthèse et recommandations – programme spécialisé DIS DIP

Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes Déficiences	Approuvé	2022-12-08
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Les intervenants du programme spécialisé déficience intellectuelle sévère et profonde (DIS-DIP)		
Outils cliniques associés	CLI-60583_Rapport synthèse et recommandations au programme spécialisé DIS DIP		

BUT	Le « <i>Rapport de synthèse et de recommandations</i> » est l'outil servant à réunir et à résumer les informations les plus pertinentes d'un épisode de service spécialisé en DIS DIP ou, de manière plus pointue, une portion d'un épisode de service spécialisé en DIS DIP qui aurait été particulièrement importante ou riche en développement et en interventions. Il a aussi pour principale fonction de réunir les principales recommandations émises par l'ensemble des intervenants en <u>un seul document</u>. Le rapport vise à permettre de mieux définir la ligne du temps des interventions ainsi qu'à réunir l'ensemble des recommandations pour faciliter les transitions tout comme le ferait une note d'évolution. À cet égard, la « <i>Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme¹</i> » mentionne que les périodes de transition dans le parcours de soins et de services d'une personne demandent une attention particulière. En période de transition, les personnes ayant une déficience ou un TSA sont souvent plus susceptibles de bris dans leur équilibre et leur fonctionnement. Pendant ces périodes de changement et de transition, la personne peut aussi présenter des besoins plus importants nécessitant une intervention plus intensive, d'où l'importance du suivi de l'intervenant pivot. Ce rapport peut, avec l'accord de l'utilisateur, servir aux différents milieux de manière à mieux comprendre l'évolution de l'utilisateur au cours de sa réadaptation ainsi que pour supporter la mise en œuvre des recommandations.
------------	---

¹ Gouvernement du Québec. 2021. Pour une intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience. Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-824-02W.pdf>

UTILISATION	➤ Fin d'épisode de service La complétion du rapport est nécessaire lors d'une fin d'épisode de services spécialisés (transition vers des services spécifiques et communautaires). Un rapport professionnel peut le remplacer ou accompagner le résumé des interventions. ➤ Bilan Le bilan peut être effectué lors d'une transition ou d'un changement important, suite à une période notable de l'épisode (ex. interventions multidisciplinaires) ou tout autre motif jugé pertinent. Il en va du choix des intervenants de le compléter lorsqu'il est jugé pertinent de le faire. Diverses situations peuvent rendre pertinente la complétion du rapport telles que : – L'utilisateur présente des situations de handicap particulièrement complexes. – Le réseau social a besoin davantage de support et de soutien dans la diffusion des informations concernant l'utilisateur. – Divers suivis se sont échelonnés sur de plus longues périodes, plusieurs intervenants se sont succédé, une mise à jour des informations et des plus récentes recommandations devient aidante. Tel que mentionné précédemment, les transitions et les moments charnière chez l'utilisateur constituent des circonstances où il peut s'avérer aidant de compléter le rapport. Exemples de transitions ou de moment charnière : – Changement de milieu de vie tel que l'intégration d'une ressource d'hébergement, un déménagement, un transfert d'école ou de centre d'activité. – Changement des services à vocation pédiatrique vers les services destinés à la clientèle adulte ; transition de vie impliquant la fin de la fréquentation scolaire. – Changement d'intervenants de divers milieux et œuvrant auprès de l'utilisateur.
MARCHE À SUIVRE	1. Le rapport synthèse est complété par l'intervenant pivot, en collaboration avec les professionnels impliqués. 2. L'intervenant pivot <u>résume les interventions</u> et recommandations de chacune des disciplines comme il ferait dans une note d'évolution. 3. L'intervenant pivot réfère au rapport du professionnel concerné lorsque requis. 4. L'éducation spécialisée doit aussi être considérée comme une discipline. 5. Le rapport synthèse est versé au dossier pour référence future. 6. Le rapport synthèse est remis à l'utilisateur ainsi qu'à tout milieu, avec l'accord de l'utilisateur, pour qui le contenu du rapport s'avérera pertinent.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Véronique Grégoire	2022-08-23
Révisé par	Murielle Dos Santos	2022-12-20
Personnes consultées		

Historique du document		
Approuvé par	Comité de gestion exécutif de la Direction des programmes Déficiences	2022-12-08
Commentaires		